



CHIFFRES CLÉS

DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CPCEA EN 2020



21,1 M€

DE PRESTATIONS

VERSÉES

33,3 M€ de cotisations





12138 ENTREPRISES ADHÉRENTES

Préambule

Au cours d'une année 2020 bousculée par une crise sanitaire sans précédent, la CPCEA, conformément à ses engagements, s'est attachée à poursuivre les travaux de transformation de son régime de retraite supplémentaire en Plan d'Épargne Retraite (PER) afin que ses adhérents bénéficient d'une offre compatible avec les dispositions de la loi PACTE, dès le 1er janvier 2021.

Ainsi, depuis cette date, vos salariés bénéficient des avantages apportés par la loi PACTE. Ils peuvent désormais, entre autres, choisir de sortir en rente et/ou en capital, selon le type de versements réalisés, ou de récupérer l'épargne qu'ils ont volontairement constituée en cas d'achat de leur résidence principale. L'adaptation du régime à ces nouvelles obligations réglementaires s'est également accompagnée d'une évolution de l'offre, avec la mise en place de nouvelles options de sorties en rente afin de s'adapter au mieux à leur situation personnelle lors de leur départ à la retraite.

C'est donc une offre plus moderne et plus souple, dont bénéficient vos salariés cadres depuis de nombreuses années, qui a été retenue par vos partenaires sociaux pour aider également les employés et ouvriers à se constituer un complément de revenus pour leur retraite. À cette fin, deux nouveaux accords ont été signés fin 2020, prévoyant la mise en place de cette offre pour les salariés non cadres des exploitations agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETARF) dès le 1er juillet 2021.

Enfin, le PER en points a été transféré de la CPCEA vers le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire CPCEA Retraite Supplémentaire (FRPS). Ce nouvel organisme, société d'assurance filiale de CPCEA, a reçu l'agrément, en décembre 2021, de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui assure la supervision du secteur des assurances.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

(MSA) Retraite de base obligatoire ALLIANCE
PROFESSIONNELLE
RETRAITE
AGIRC-ARRCO

Retraite complémentaire obligatoire RÉGIME DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE
CPCEA

AGRICA, LE SPÉCIALISTE RETRAITE

DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Des avantages tout au long de la vie du contrat

Acteur phare de la protection sociale du secteur agricole, le Groupe AGRICA propose des solutions pertinentes et apporte des réponses adaptées en termes d'accompagnement. AGRICA privilégie la proximité dans la relation client, l'innovation et l'expertise afin de proposer une offre complète répondant aux besoins de tous en matière de retraite supplémentaire.

La gestion paritaire, valeur fondatrice du Groupe

Le paritarisme repose sur une politique de concertation et de dialogue mise en œuvre par le Groupe AGRICA qui se traduit par des décisions collectives et équilibrées avec une vision sur le long terme. Les administrateurs ont un but commun : défendre les intérêts des salariés et des entreprises du monde agricole au sens large.

La retraite supplémentaire, un savoir-faire de plus 20 ans

Le Groupe AGRICA propose aux entreprises et aux salariés du monde agricole une gamme complète de produits d'épargne retraite supplémentaire spécialement étudiés afin d'aider chacun à améliorer le niveau de sa retraite. CPCEA propose un régime de retraite supplémentaire qui permet la constitution d'une épargne sous forme de points. Initialement, ce contrat dit «article 83» du Code général des impôts sera transformé par CPCEA au 1er janvier 2021 en Plan d'Epargne Retraite (PER).



Il offre toujours aux entreprises adhérentes, comme aux 27 000 salariés qui en bénéficient déjà, un cadre fiscal et social avantageux.

Un complément de revenu garanti

Les cotisations collectives issues des versements obligatoires employeur/salarié et les versements individuels facultatifs du salarié sont convertis en points et alimentent le compte individuel de ce dernier. Ces points de retraite sont définitivement acquis au salarié.

De faibles frais

Les frais s'élèvent à 1% sur les versements et 0,50% sur les encours, et comptent ainsi parmi les plus bas du marché.

La possibilité d'améliorer ses revenus futurs en effectuant des versements individuels facultatifs

De nombreux salariés ont opté pour les versements individuels facultatifs qui présentent un double avantage : la déductibilité fiscale pendant la période d'activité et la possibilité d'augmenter leur revenu de remplacement à la retraite.

Une fiscalité avantageuse

Des cotisations collectives déductibles pour l'entreprise et les salariés, dans la limite des règles de plafonnement de déduction prévues par le Code général des impôts.

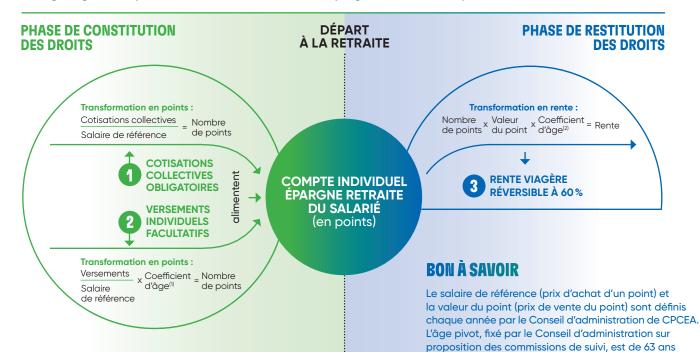
Une information claire et disponible à tout moment

Un relevé de compte individuel est adressé, chaque année, aux salariés affiliés pour leur indiquer le montant de leur épargne acquise, ainsi qu'une estimation de leur rente issue du régime lors de leur départ à la retraite. Pour de plus amples informations, les salariés peuvent se connecter sur leur compte client sur le site www.groupagrica.com pour avoir des informations sur leur situation personnelle et effectuer des versements en ligne.

Une solution complète et flexible du régime de retraite supplémentaire

Parce que les salariés sont de plus en plus attentifs à leurs revenus futurs, CPCEA propose un régime de retraite supplémentaire destiné à constituer une épargne avec l'aide de l'entreprise. Lors de leur départ à la retraite, cette épargne sera transformée en rente et complétera la retraite des régimes de base et complémentaire.

Un régime grâce auquel les salariés se constituent une épargne retraite à leur rythme



Pendant la période d'activité, le compte individuel de chaque salarié est alimenté par :

1. Des cotisations collectives à l'initiative de l'entreprise L'entreprise fixe librement son taux (taux minimum de 0,50% augmenté par paliers de 0,10%), l'assiette de cotisation ainsi que la catégorie de personnel. Si l'entreprise relève de la Convention Collective Nationale de 1952 ou de l'Accord National du Paysage, le taux de cotisation, l'assiette et le groupe assuré sont ceux prévus dans la convention ou l'accord. L'entreprise entrant dans le champ de l'un de ces accords peut toutefois augmenter son taux de cotisation (par paliers de 0,10%) sur l'assiette de son choix et pour le collège souhaité.

2. Des versements à l'initiative du salarié Les salariés peuvent effectuer, à leur rythme, des versements individuels facultatifs en complément des cotisations obligatoires. Cela augmente leurs revenus à la retraite.

Ces versements peuvent prendre la forme de :

- versements libres⁽³⁾;
- versements programmés⁽⁴⁾;
- · versements des jours de repos non pris (issus ou non d'un Compte Épargne Temps). Ces versements bénéficient d'avantages fiscaux. Les salariés ont la possibilité d'effectuer directement ces versements sur leur compte individuel épargne retraite en se connectant à leur compte client sur le site www.groupagrica.com

Lors du départ à la retraite, le salarié bénéficie d'une rente en fonction du montant des droits inscrits sur son compte individuel.

3. Une rente viagère réversible

de la liquidation.

Une fois à la retraite, le salarié bénéficie d'une rente viagère réversible à 60 % au profit de son conjoint. Le montant de la rente est fixé au moment du départ à la retraite en fonction du nombre de points accumulés, de la valeur du point, de l'âge du salarié.

depuis le 1er janvier 2020. Cet âge est un des paramètres

servant à calculer le montant de la rente au moment

Important : si le nombre de points acquis est inférieur à 1000 lors du départ à la retraite de vos salariés, les droits inscrits sur leur compte individuel sont restitués sous la forme d'un capital au lieu d'une rente.

En cas de décès avant le départ à la retraite, le conjoint, le cocontractant d'un PACS et, le cas échéant, le(s) ex-conjoint(s) non remarié(s) bénéficiera/ont d'une rente viagère à hauteur de 60% des points acquis en fonction de son/leur âge.

En cas de décès après le départ à la retraite, le conjoint, le cocontractant d'un PACS et, le cas échéant, le(s) ex-conjoint(s) non remarié(s) bénéficiera/ont d'une rente viagère à hauteur de 60% du montant de la rente servie au titre du régime.

⁽¹⁾ Ce coefficient correspond à l'âge au premier jour du mois au cours duquel est effectué le versement et qui permet de moduler le prix d'achat du point en fonction de l'âge.

⁽²⁾ Ce coefficient dépend, notamment, de votre âge au moment de la liquidation de la retraite (3) À partir de 150 €.

⁽⁴⁾ Périodicité mensuelle (minimum 15 €), trimestrielle (minimum 45 €), semestrielle (minimum 90 €) ou annuelle (minimum 180 €).

LA GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME : 4,64% DE RENDEMENT COMPTABLE EN 2020

L'évolution des marchés en 2020

L'année 2020 restera marquée par l'irruption brutale d'une crise sanitaire de grande ampleur. Le virus COVID-19, né en Chine, s'est rapidement étendu à l'ensemble du globe, aboutissant à une récession globale. Le PIB mondial s'est contracté de près de 4% en 2020 et les niveaux de PIB sont partout très inférieurs à ceux du début 2019, à de rares exceptions près (Chine, Taïwan, Vietnam...). La Chine a su enrayer la propagation du virus sur son territoire et a retrouvé des niveaux de croissance équivalents à ce qu'ils étaient avant la crise. En Europe et aux États-Unis, la reprise a été plus segmentée avec des secteurs gagnants, comme le digital ou la santé, mais aussi des grands perdants de cette crise, comme le tourisme, les loisirs ou l'aéronautique. Au sein des grands pays de la zone euro, le repli de la croissance va de 5,4% en Allemagne à plus de 11% en Espagne.

Bénéficiant des leçons de la crise financière de 2008, les gouvernements et les banques centrales ont toutefois su agir rapidement en mettant en place des politiques monétaires et budgétaires efficaces qui ont pu amortir le choc de la crise. De nombreux événements politiques et géopolitiques ont également eu lieu en 2020. Après des mois de négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne concernant le Brexit, un accord commercial qui régira leurs relations économiques à partir du 1er janvier 2021 a été conclu. Les États-Unis ont poursuivi leurs sanctions contre les entreprises chinoises qui agissent à l'encontre des intérêts politiques et sécuritaires américains. La victoire du président Biden, au bout d'une élection



contestée par son adversaire, n'a guère modifié l'intensité des querelles entre les deux pays.

La crise économique totalement atypique, résultant des politiques de confinement, a créé des déséquilibres spectaculaires (envolée du poids de la dette publique et privée, hausse spectaculaire de l'épargne des ménages, faible ajustement de l'emploi) dont l'évolution influera sur les trajectoires économiques des prochaines années. Les marchés financiers ont pourtant fait preuve d'une résilience remarquable en cette année 2020. Les interventions massives des banques centrales ont, à ce titre, été décisives. Elles ont absorbé dans leurs bilans le surcroît de dette publique. Par leurs achats d'obligations, y compris sur des entreprises de mauvaise qualité, elles ont contribué à rediriger les investisseurs vers les actifs risqués. Du côté des États, les aides ont pris différentes formes selon les pays : prêts garantis aux entreprises, mesures de chômage partiel, plans de soutien et de relance massifs. La mise au point de vaccins efficaces en un temps record a,

par ailleurs, été un catalyseur positif très puissant pour les marchés à partir de novembre. Certes, l'impact négatif de la pandémie sur les marchés a été dans un premier temps brutal, le CAC 40 a, par exemple, perdu presque 39% entre le 19 février et le 18 mars, abandonnant plus de 12% sur la seule séance du 12 mars alors que, dans le même temps, les cours du pétrole s'effondraient, passant même temporairement en territoire négatif en avril. Mais, en dépit de la crise sanitaire, certains indices ont retrouvé, dès 2020, des niveaux record. Le bilan de l'année s'avère au total honorable, et même remarquable pour les indices américains. Sur l'ensemble de l'année, la performance ressort à -1% pour les actions émergentes, -5,6% pour le CAC40, +1,8% pour le Dax en Allemagne et +14,1% pour le S&P500 aux États-Unis. La palme revient au Nasdaq qui progresse de 41,4%, confirmant l'intérêt des investisseurs pour les valeurs technologiques dans un environnement où la digitalisation de l'économie s'est accélérée.

Bilan 2020

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable, tout en s'adaptant à un contexte de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.

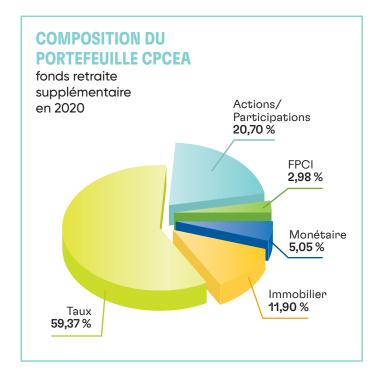
S'agissant des actions, nous avons mis en œuvre, dans un contexte de forte volatilité, une allocation tactique et réactive. Les désinvestissements, au cours du premier trimestre, et réinvestissements, au cours du second trimestre, ont ainsi concrétisé des plus-values fin juillet. Ces ventes ont permis de cristalliser des plus-values tactiques, mais aussi de sécuriser les niveaux de risque de provisions pour dépréciation durables et la tendance d'impact sur les ratios de solvabilité. La forte volatilité des marchés nous a, par ailleurs, incités à utiliser le véhicule « Actions couvertes » en diversification.

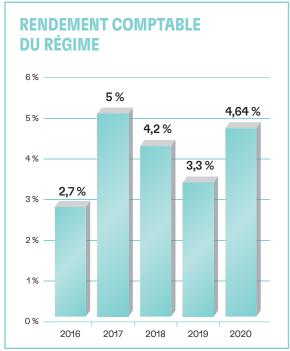
Concernant les obligations, dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés exceptionnellement bas (-0,38% en moyenne sur l'année, par exemple, pour les obligations d'État français à 10 ans). Dans ce contexte et pour préserver la rentabilité financière à long terme, nous avons maintenu nos contraintes d'investissements : pas d'achat de titres avec un rendement inférieur à 1%. Le taux de rendement à l'achat du portefeuille obligataire est ainsi préservé pour fin 2020 à 2,12% pour la prévoyance et 2,81% pour le régime de retraite supplémentaire de CPCEA. Nous avons, par ailleurs, déployé nos investissements de diversification en créant un fonds obligataire qui peut trouver des rendements respectant nos contraintes de rendement minimum à travers des obligations étrangères couvertes en change. Nous continuons enfin à investir sur des classes d'actifs liées à des biens réels tels que l'immobilier où nous atteignons les pondérations fixées dans le cadre du plan décennal

ou le Private Equity qui offre, en contrepartie d'une illiquidité, des rendements très élevés. Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 53,5 M€ à la fin de l'exercice 2020, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 4,64% bénéficiant, notamment, des plus-values réalisées sur les actions.

La valorisation du portefeuille de l'institut évolue à 1809 M€ fin 2020, contre 1732 M€ à fin 2019.
L'appréciation de 77 M€ correspond à une évolution de 4% dont -8,2 M€ sont liés à la capitalisation, 67,3 M€ aux revenus du portefeuille et 17,9 M€ à l'effet marchés. Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 950 M€. L'immobilier représente 234 M€ (SCI, prêts, immobilisations corporelles) et les participations 6 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 82 % d'OPCVM actions s'élèvent à 435 M€.





LE COMPTE DE RÉSULTAT 2020

(en millions d'euros)	2020	2019
1 Cotisations brutes	33,3	33,0
2 Résultat financier	53,5	34,7
Autres produits techniques	0,1	0,1
3 Charges des sinistres : prestations et frais payés	- 21,1	- 16,7
Charges des provisions assurance vie Provision technique spéciale	- 59,6	- 45,1
5 Autres charges techniques	- 6,2	- 6,0
6 RÉSULTAT	0,0	0,0



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES



Les cotisations brutes du régime (encaissées ou à recevoir des entreprises) restent stables à 33,3 M€ en 2020.

Les cotisations du régime de retraite supplémentaire restent stables par rapport à 2019. Les cotisations collectives et individuelles représentent des montants respectifs de $32~\text{M} \lesssim$ et de 1,3 M \lesssim .



Le résultat financier est de 53,5 M€ en 2020, en augmentation de 54%.

Les revenus des placements (loyers, revenus du portefeuille et participations) atteignent 24,6 M€ (25,6 M€ en 2019). Les plus-values de cessions opérées sur le portefeuille de placements représentent un montant excédentaire de 32,6 M€ et elles ont été réalisées sur des OPCVM. Les autres charges, essentiellement des dotations aux amortissements, s'affichent à 2,2 M€. Les frais de gestion des placements, soit 1,5 M€, viennent en déduction de ce résultat. Le rendement comptable des placements en résultant s'établit à 4,61% en 2020 contre 3,3 % l'exercice précédent.



Les prestations versées (en rente ou en capital) s'affichent à 21,1 M€.

Les prestations versées en 2020 de 21,1 M€ sont en hausse de 26,4%, ce qui s'explique par les évolutions des volumes de points payés et par les opérations de communication auprès des actifs radiés du régime. La valeur de service du point retraite a été revalorisée de 1,40 % en 2020. Les prestations sont versées sous forme d'un capital pour 3,4 M€ et sous forme de rente pour 17,7 M€.



Les charges des provisions assurance vie (Provision Technique Spéciale) s'établissent à 59,6 M€ en 2020.

Elles correspondent à la dotation à la Provision Technique Spéciale (PTS) pour 59,6 M€ en représentation de la Provision Mathématique Théorique des actifs et retraités (PMT). L'institution dote l'intégralité des produits financiers, conformément à la réglementation des régimes en points Branche 26. Le ratio de couverture des engagements, incluant les plus ou moins-values latentes (PTS+PMVL) / (PMT) conformément aux nouvelles dispositions, s'inscrit à 140% au 31 décembre 2019 contre 148 % en 2018.



Les frais de gestion et autres charges techniques du régime sont de 6,2 M€ et se ventilent comme suit :

- le prélèvement sur encours du régime de retraite supplémentaire au taux de 0,5% pour 6,1 M€;
- les autres charges techniques (contributions, taxes, dotation aux réserves...) pour 0,1 M€.



L'institution CPCEA ne conserve pas de résultat en 2020.

Conformément à la réglementation, l'institution ne conserve pas de résultat financier en 2020. Il est intégralement affecté aux assurés.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE AGRICA



202 000 ENTREPRISES ADHÉRENTES

3 MD€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES



PRÈS DE
725 440
BÉNÉFICIAIRES
D'UNE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE

+ DE

DE SALARIÉS PROTÉGÉS





